

# Hybridation et traduction : deux inconciliables ? Le cas du nom de marque déposée

Gérard PETIT

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

6<sup>e</sup> Séminaire de Terminologie de Bruxelles (STIB 2013)

# Introduction

La traduction appliquée au nom de marque déposée (ND) peut-être l'enjeu de questionnements multiples :

- Que signifie *traduire* dans le cadre d'un ND ?
- Quelles conditions sémiotiques rendent possible cette opération ?
- La traduction est-elle réelle ou bien apparente-t-elle à une illusion ?
- Quels paramètres sémiotiques, sémantiques, communicationnels, culturels régulent la liberté du traducteur ?
- Le ND, en tant qu'unité hybride, est-il réellement susceptible de se voir traduit ?

Ces questionnements tirent leur origine de la sémiotique particulière du ND et du régime d'emploi discursif qui lui est associé.

# Axes d'analyse

## I. Les aspects de l'hybridation sémiotique du ND

- Caractérisation syntaxique : quel type de "nom" est le ND ?
- Stabilité sémiotique fragile vs rigidité juridique des ND

## I. L'espace de la traduction appliquée au ND

- Quels objectifs pour la traduction ?
- Principaux procédés observables :  
transposition, adaptation, traduction

# I. L'hybridation sémiotique du ND

- Le ND appartient à la catégorie syntaxique des N, mais reste difficile à classer
- Son statut juridique lui interdit de fonctionner comme un signe usuel :
  - Il est la propriété d'un déposant (entreprise, institution) et à ce titre est protégé par la loi (pour la France, *Code de la propriété intellectuelle* : notamment articles L.711-1, L.711-2)
  - Il ne peut référer sur la base d'un concept reflétant un segment de réalité
  - Il ne peut **par principe** être analysé ni comme un mot, ni comme un terme (il est dépourvu de toute valeur générique)

# 1. Le ND s'apparente au nom propre de par plusieurs caractéristiques :

- Son signifiant écrit n'est pas régi par les règles de l'orthographe, de la morphologie ou de la morphosyntaxe (*Delisse, Bun's, Spacial*)
- Sa signification n'est pas conceptuelle (*Pâturages, Eléphant, Citroën, BMW, DVD*)
- Elle cristallise des valeurs culturelles (Lexiculture) :
  - *Mercedes / Logan ; Monoprix / Lidle*
  - *Les femmes qui comptent s'habillent chez Gucci / Tati* (F.Rastier)
- ...susceptibles d'évoluer
- En principe le ND prend une majuscule à l'initiale

## 2. Le ND s'apparente au pronom déictique *je* :

- Son sens comporte une composante sui-référentielle :
  - *Cocotte-minute* : nom déposé d'une marque d'autocuiseurs ([www.larousse.fr](http://www.larousse.fr))
  - *Cocotte-minute* : autocuiseur de la marque de ce nom (*Petit Larousse* 1995)
- Le ND envoie à un type d'objet en tant qu'il s'appelle *X* et non pas en tant qu'il présente des caractères (au sens terminologique) :
  - "Pour être générique on doit parler d'*autocuiseur*, car le terme *cocotte minute* est en réalité une marque déposée par SEB." ([www.okcebon.com](http://www.okcebon.com))
  - "L'autocuiseur appelé également *cocotte minute* est une marque déposée par la société SEB." (Wikipedia)

### 3. Le ND s'apparente néanmoins au terme :

- Il concerne des réalités appartenant à des domaines spécialisés. L'INPI, en France, dispose d'une grille de classification analogue à celle des domaines terminologiques
- Le ND peut renvoyer selon les cas à un type d'objet disposant de ses propres caractères :
  - "L'autocuiseur appelé également *cocotte minute* est une marque déposée par la société SEB. C'est un ustensile de cuisine constitué d'un panier métallique et d'un récipient en métal épais hermétiquement clos par un couvercle équipé d'une valve de dépressurisation. Il permet de cuire les aliments sous haute pression." (Wikipedia)

- Cette propriété ne le distingue pas foncièrement du mot (lexème) dans la mesure où :
  1. Les emplois comme générique ne prennent place que dans des contextes spécifiés, qui ne sont pas ceux où s'étend la protection juridique :
    - Communication courante, orale ou écrite
    - Communication spécialisée mais appartenant à une sphère autre que celle statutairement impartie au régime du ND (i.e. non commerciale) [cf. okcebon.com]
  1. Dans ces emplois la valeur terminologique du ND n'est pas aussi prégnante que dans des discours domainiers appropriés
- **Dans ces circonstances, le ND tend à fonctionner comme un mot du langage courant**

- La communsation du ND dépend de conditions spécifiques :
  - Dégénérescence de la marque : *comescope* (Thomson), *fooding* (Cammass), *ya bon* (Nutrimaine)
  - Situation de monopole de fait ou de monopole culturel du produit et de sa marque : *Coca*, *Frigidaire*, *Walkman*
- **Dans ce cas, le ND ne fonctionne plus comme dénomination métalinguistique, mais référentielle**

## II. La traduction du ND : fiction ou réalité ?

- Le ND est protégé par un statut juridique rigide
- Sa traduction, tout comme son usage, est contrainte
- La polyvalence sémiotique du ND introduit une contrainte complémentaire :
  - La traduction du ND suit-elle les mêmes principes que les unités dont il est fonctionnellement analogue ?
  - Ne référant pas sur la base d'un concept, sa traductibilité se voit partiellement hypothéquée
  - Néanmoins, subsumant une catégorie référentielle il est susceptible de se voir appliquer la règle commune en matière de traduction (moyennant contraintes)

# 1. Les conditions d'une traductibilité

- En quoi, de par sa sémiotique complexe, le ND est-il traductible ? Globalement, si l'on excepte l'emprunt, plusieurs formules sont attestées pour les unités auxquelles il est apparenté :
  - **NP** : traduction (*New-York / Νέα Γιορκη*), adaptation morphosyntaxique (*Αριστολελης / Aristote*), homologie (*Istambul / Κωνσταντινούπολη*)
  - **Terme** : traduction (*a commercial / at-sign*), calque (*chlorofluorocarbure / chlorofluorocarbon*)
  - **Pronom** : traduction (*je / ich*)
  - **Mot** : traduction (*chien / dog*)...
- Pour le ND une contrainte provient de son statut juridique : son usage est protégé, donc par voie de conséquence sa traduction

- En principe, une traduction n'est envisageable que si les données à traiter sont **sémiotiquement** stabilisées (ce qui rend possible l'existence des dictionnaires)
- Ceci explique que certains domaines techniques et scientifiques se laissent moins difficilement traduire que d'autres :
  - Les sciences et techniques dures, le droit et l'administration, malgré les divergences conceptuelles profondes entre institutions nationales (*rhétoricien, baccalauréat, syllabus, auditoire, introduire un dossier, ouvre-porte...*)
  - A l'inverse, la métalangue grammaticale pose des problèmes importants, du fait de sa mouvance permanente au sein de plusieurs langues (français, arabe...)

- La légitimation en terminologie fournit un cadre prescriptif de traduction qui conforte l'hypothèse onomasiologique (cf. entre autres les articles du *GDT*)
- Un phénomène homologue existe dans le cadre du ND, mais présentant une spécificité :
  - Le propriétaire de la marque décide de la forme de celle-ci dans autant de langues qu'elle sera représentée
  - Le traducteur est *a priori* dépossédé de son activité. Il doit en principe recevoir les ND tels qu'ils apparaissent en L1 et L2

## 2. De la traductibilité à la traduction

- Dans son principe, la traduction d'un ND n'est pas une procédure transparente
- Plusieurs cas de figures se rencontrent :

1) **Absence de traduction** : *Citroën* (marque de groupe industriel), *Monoprix* (marque d'enseigne), *Perrier* (marque de produit)

## 2) Equivalences établies par le propriétaire de la marque :

*Xyzal®*, *Xazal™*, *Xozal™*, *Xusal™*, *Xuzal™*, *Xyzall™*

### **Certains paradigmes peuvent être complexes :**

*Amoxicilline, Amoxicillinum, Amoxiden, Amoxil, Amoxivet, Amoxycillin, Amoxycillin trihydrate, Ampy-Penyl, Anemolin, Aspenil, Biomox, Bristamox, Cemoxin, **Clamoxyl**, D-Amoxicillin, Delacillin, Dispermox, Efpenix, Flemoxin, Hiconcil, Histocillin, Ibiamox, Imacillin, Lamoxy, Metafarma, Metifarma, Moxacin, Moxal, Ospamox, Pamoxicillin, Piramox, Polymox, Robamox, Sumox, Tolodina, Trimox, Unicillin, Utimox, Vetramox, Wymox, Zimox*

**Génériques** : *Amoxicillin / Amoxicilline*

### 3) Translittération : $\Phi$ ΑΓΕ / FAGE

- Elles permettent à une marque exprimée dans une langue disposant de son propre alphabet de s'internationaliser





- Ou bien de recentrer son identité à l'intérieur d'un espace linguistiquement et culturellement circonscrit :



#### 4) Homologie : *Doliprane* (France) / *Depon* (Grèce)



- Ces homologues ne sont pas nécessairement régulées par le possesseur de la marque. Elles peuvent mettre en jeu des sociétés différentes
- Elles n'appartiennent plus au domaine de la déclinaison mais de la coexistence, et offrent ainsi un espace à la traduction

## 5) Traduction et pseudo-traduction : deux exemples : *La vache qui rit*, *Société générale*

- Les déclinaisons d'une traduction : donner à comprendre sans trahir



Même le détournement requiert la reconnaissance des valeurs associées à la marque





ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΥΠΑΛΛΗΛΩΝ  
ΓΕΝΙΚΗΣ ΤΡΑΠΕΖΑΣ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ  
ΜΕΛΟΣ Ο.Τ.Ο.Ε.-Ε.Κ.Α. ΑΡΙΘ. ΠΡΩΤ. ΑΘΗΝΩΝ 1941,59



**GENIKI**

**7 Bank**

SOCIETE GENERALE GROUP





- La stratégie dénominative n'est en général pas explicitée. Au moins quatre hypothèses sont envisageables :
  1. Adaptation du ND au système phonologique de L2
  2. Privilège technique et scientifique de l'anglais (*Fucidin / Fucidine*)
  3. Présence d'un produit de marque similaire ou proche (risque de confusion ou interdiction) : *Ipad*
  4. Contrainte culturelle (*Camel*)

### 3. Quel espace pour le traducteur ?

•L'espace laissé au traducteur est par principe inexistant, du fait que la sémiotique du ND est régie non pas par les contraintes de l'échange discursif entre individus mais par un ensemble de prescriptions tirant leurs références de dispositions juridiques

•On peut néanmoins le circonscrire à deux cas de figure :

1) La traduction s'opère **en contexte spécialisé** :

- Le régime juridique initial s'applique, sauf infraction
- Le propriétaire de la marque approuve ou non une traduction

2) La traduction s'opère **hors du champ de la spécialité** (p.ex traduction littéraire) :

- Le régime juridique peut s'appliquer
- Mais d'autres voies sont envisageables (notamment l'homologie)

- En contexte non spécialisé, l'objectif de la traduction doit être pris en compte. Deux orientations se dessinent :
  - 1) Soit restituer la référence :
    - En principe le régime juridique d'applique
    - Limites de l'activité : la transcription du signifiant en L2 selon la charte adoptée par le propriétaire
  
  - 1) Soit rendre les valeurs de sens qui accompagnent le ND en L1 :
    - Soit transposition du signifiant (selon la charte du déposant)
    - Soit analyse préalable des valeurs de sens et recherche d'un équivalent dans la culture de L2
    - Soit paraphrase explicative

Quelques traitements différenciés en lexicographie bilingue (*Dictionnaire Français-Grec*, Kaufman éd., Athènes) :

**S.N.C.F.** [esenseef] *n. f.*, *abrév. de* Société Nationale des Chemins de Fer Français. Εθνική Εταιρεία Γαλλικών Σιδηροδρόμων. ■ *Un employé de la S.N.C.F.* Ένας σιδηροδρομικός.

**E.D.F.** [edeef] *abrév. de* Électricité de France, η ηλεκτρική υπηρεσία της Γαλλίας, αντίστοιχη με τη Δ.Ε.Η.

**ROQUEFORT** [ʀɔkfoʀ] *n. m.* το ροκφόρ (γαλλικό τυρί).

# Conclusion

- La traduction du ND est une pratique hybride, à l'image du statut sémiotique de ce type d'unité
- L'emprunt, la transposition, l'adaptation (déclinaison de variables formelles) se partagent massivement le champ de l'activité au détriment de la traduction
- La traduction, lorsqu'elle est appliquée, n'est pas tant régie par des contraintes de langues ou d'équivalences discursives, que par la stratégie marketing du propriétaire